

RÉPUBLIQUE FRANCAISE  
DÉPARTEMENT DU GERS  
 VILLE DE PAVIE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

date		Nombre de Membres		Suffrages			
Séance	Convocation	En exercice	Présents	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
05/04/2023	31/03/2023	19	15	19	19	0	0

**PRÉSENTS** : Mesdames, Messieurs, Jean-Marc AUTIÉ, Karine BESSÉ, Jean-Michel BLAY, Isabelle BRUNEL, Claudine CARAYOL, Alexandre DENEITS, Jacques FAUBEC, Jacques GABRIEL, Brigitte LALANNE BAJON, Pierre MASURE, Jean-Marc REGNAUT, Alexandra SAGOT, Philippe SENTEX, Marie-Christine VERDIER, Éric ZAMPIERI.

**PROCURATIONS** : Géraldine DUTREY donne procuration à Brigitte LALANNE BAJON, Ludovic SICARD à Alexandre DENEITS, Radouane KHABBAL à Jacques FAUBEC, Martine DAREUX à Jacques GABRIEL.

**SECRETAIRE** : Karine BESSE.

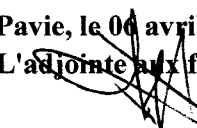
Délibération n° 2023-013

*7.1 Décisions budgétaires*

**Objet : Affectation des résultats - Budget annexe lotissement Belvédère**

Le Conseil Municipal de la commune de PAVIE réuni sous la présidence de M. BLAY Jean-Michel, Maire, après avoir adopté les comptes administratifs de l'exercice 2022 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

<b>Section de fonctionnement</b>	
- Résultat de l'exercice 2022 Budget annexe lotissement Belvédère qui est égal au compte 12 " Résultat de l'exercice " figurant au compte de gestion	-21 535,95 €
Report à nouveau	26 031,42
Résultat de fonctionnement cumulé R002	4 495,47 €
<b>Section d'investissement</b>	
Solde d'exécution Budget principal (avec les résultats antérieurs)	234 471,95 €
Solde des restes à réaliser	
Excédent de financement R001 :	234 471,95 €
<b>décide d'affecter au budget pour 2023, le résultat de fonctionnement consolidé de l'exercice 2022 de la façon suivante :</b>	
1° couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 "Excédents de fonctionnement capitalisés" la somme de	
2° le surplus (A+B-F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 "Excédent de fonctionnement reporté"	4 495,47 €

Pavie, le 06 avril 2023  
 L'adjointe aux finances  
  
 Claudine CARAYOL  
